

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Demande de subvention à
la CAFY pour opération
restructuration-extension
de l'école Marie Curie**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 novembre 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 13 novembre 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 novembre 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général
des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quinze, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 15 H 00, les procès-verbaux des séances du 24 septembre 2015 et 29 septembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 H 01, 15 H 02, 15 H 03, 15 H 04, 15 H 05, 15 H 06 et 15 H 07)

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Monsieur LAMY
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC
Madame MACE à Monsieur AUDURIER
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Madame NASRI à Monsieur PERICARD
Monsieur LEGUAY à Monsieur MIRABELLI

Secrétaire de séance :

Madame CLECH

N° DE DOSSIER : 15 H 04

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAFY POUR OPERATION
RESTRUCTURATION-EXTENSION DE L'ECOLE MARIE CURIE

RAPPORTEUR : Madame LIBESKIND

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'évolution des pratiques scolaires, l'augmentation des besoins en accueil périscolaire et l'accroissement de la population scolaire nécessitent une augmentation des surfaces d'accueil pour les élèves.

Pour répondre à ces besoins mais aussi à l'évolution du cadre réglementaire (accessibilité des personnes à mobilité réduite, performances énergétiques...), la Ville a fait réaliser une étude prospective pour l'adaptation et l'optimisation de la capacité d'accueil de ses équipements scolaires. Cette étude a mis en évidence la nécessité de créer, sur le site de l'école Marie Curie, une école maternelle de 6 classes et de porter de 8 à 12 le nombre de classes de l'école élémentaire.

Le programme de cette opération, d'un montant de 5 980 000 € HT, est le suivant :

- Création d'une école maternelle de 6 classes (195 élèves) ;
- Création d'espaces communs de restauration des écoles maternelle et élémentaire ;
- Reconfiguration des espaces de l'école élémentaire afin de la porter à 12 classes (330 élèves) et d'optimiser les activités existantes (RASED, bibliothèque, activités périscolaires...) ;
- Construction d'un centre de loisirs sans hébergement.

La création-extension de cette école conduira à une augmentation des effectifs accueillis sur les temps périscolaires.

La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) peut accorder, dans la limite de son budget d'action sociale, une aide à l'investissement afin de créer ou d'améliorer des équipements et services.

Ces aides financières doivent permettre de favoriser prioritairement le développement de l'offre d'accueil et d'améliorer la qualité des équipements et services proposés aux familles.

Le montant de l'aide accordée est plafonnée à hauteur de 80% des dépenses hors taxe subventionnables par place pour les seuls mètres carrés éligibles au projet relevant des champs de compétence de la CAFY.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution, au taux maximum, d'une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines au titre de l'opération de restructuration-extension de l'école Marie Curie.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

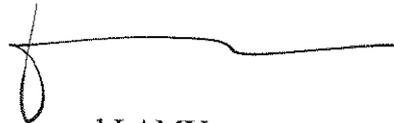
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter l'attribution, au taux maximum, d'une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines au titre de l'opération de restructuration-extension de l'école Marie Curie,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye